
**Réunion des Hautes Parties contractantes
à la Convention sur l'interdiction ou
la limitation de l'emploi de certaines armes
classiques qui peuvent être considérées comme
produisant des effets traumatiques excessifs
ou comme frappant sans discrimination**

24 novembre 2020
Français
Original : anglais

Point 8 de l'ordre du jour provisoire
**Questions financières ayant un rapport avec la Convention
et les Protocoles y annexés**

**Coûts estimatifs
Réunion de 2021 du Groupe d'experts gouvernementaux
sur les nouvelles technologies dans le domaine des systèmes
d'armes létaux autonomes (SALA)**

Rectificatif

1. Page de couverture

Lire comme indiqué ci-dessus le bloc indicatif gauche.

2. Paragraphe 1

Substituer au texte actuel :

1. Les Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ont décidé de convoquer en 2021, à une date et pour une durée (de dix à vingt jours) à déterminer, une réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur les nouvelles technologies dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA).

